

Création du Prix de thèse IRPI-APRAM

L'Institut de recherche en propriété intellectuelle (IRPI) et l'Association des praticiens du droit des marques et des modèles (APRAM) sont heureux d'annoncer la création du prix de thèse IRPI-APRAM destiné à récompenser des travaux de recherche remarquables pour leur excellence scientifique et leur utilité pour les entreprises et les professionnels.

Conditions du concours :

Thèse portant sur des matières intéressant le droit des signes distinctifs et le droit des dessins et modèles, comme sur tout sujet transversal du droit de la propriété intellectuelle se rapportant à ces domaines.

Prix attribué :

La thèse lauréate sera publiée dans la collection d'ouvrages de l'IRPI et la remise du prix donnera lieu à une cérémonie organisée par l'APRAM.

Éditions du Prix :

Le prix sera décerné tous les trois ou quatre ans.

Prochaines étapes :

mars à avril 2020 : diffusion du règlement du prix
juin à septembre 2020 : réception des candidatures
février 2021 : annonce du lauréat

